Examen professionnel supérieur d'expertes fiscales et experts fiscaux

Clarification de l'autorisation

Le règlement des examens et les directives se trouvent sur notre homepage.

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Rue, Nr. _____ Domicile _____

Mobile _____ E-Mail _____

Preuves d'admission Examens modulaires selon art. 3.1.3 du règlement des examens

Je remplis les conditions concernant la **formation** selon le règlement des examens art. 3.31 a) :

Diplôme : (Date d'obtention du diplôme)

_____ _____

Preuve d'admission Examen de diplôme selon art. 3.3 du règlement des examens

Est admis(e) à l'examen de diplôme tout(e) candidat(e) qui

a) a passé avec succès les examens modulaires décrits à l'art. 3.31 c) ci-après ;

b) remplit les conditions posées à l'art. 3.31 b) en relation avec la pratique professionnelle ;

c) N'a aucune inscription au casier judiciaire central susceptible de laisser un doute quant à l'intégrité du candidat ou de la candidate en relation avec son activité professionnelle en qualité d'experte fiscale diplômée ou en qualité d'expert fiscal diplômé.

Art. 3.3.1 b) cc) Pratique professionnelle qualifiée

(= le traitement de questions fiscales complexes relevant de l'activité d'une conseillère fiscale ou d'un conseiller fiscal exerçant dans le domaine privé et d'un ou d'un(e) employé(e) auprès d'une administration fiscale.)

Employeur / Activité en tant que	**Année / Mois**

Annexes :

- Certificats de travail / Certificats de travail intermédiaires / Description de fonction
- Copies : Diplôme, diplôme d'école supérieure suisse bachelor ou master, licence, doctorat, brevet fédéral ou autres formations suisses ou étrangères jugées équivalentes selon Art. 3.31a) ii) du règlement des examens

Lieu et date Signature

_____ _____

Important : cette évaluation d'admission vous sera facturée 70 CHF.

Prüfungssekretariat Steuerexperten-Prüfung, c/o EXPERTsuisse AG
Ernst-Nobs-Platz 1, 8004 Zürich, stex@pruefungssekretariat.ch